



39 boulevard Camille Benoit
42300 ROANNE
contact@ajb-evenements.com
Tél: 09.82.34.38.33 / 06.11.31.54.43
SIRET: 810 982 306 00013

Numéro de contrat :

NOM :

Tél :

PRENOM :

Tél :

Adresse :

E-mail :

MACHINE A DANSER - CONTRAT DE LOCATION

Exemplaire à conserver par le client

Date de la soirée :

Date d'enlèvement :

Date de retour

Machine à Danser MK1 PP	PU :	199.00 €	x 0	0.00 €
2eme Enceinte/HP	PU :	40.00 €	x 0	0.00 €
Option jeux lumières	PU :	60.00 €	x 0	0.00 €
Micro sans fil	PU :	25.00 €	x 0	0.00 €
Karaoké MBlaster	PU :	80.00 €	x 0	0.00 €
Vidéo projecteur	PU :	50.00 €	x 0	0.00 €
Ecran géant	PU :	20.00 €	x 0	0.00 €
Structure Gonflable	PU :	0.00 €	x 0	0.00 €
FRAIS Gestion 31/12	PU :	30.00 €	x 0	0.00 €
Livraison et Installation	PU :	90.00 €	x 0	0.00 €
Location de Chapiteaux	PU :	0.00 €	x 0	0.00 €
Dont TVA 20%				0.00 €

TOTAL A REGLER : 0.00 € TTC

Acompte à verser pour confirmer : 65.00 €

RESTE DÛ : 0.00 €

Réglé le :

Par sa signature, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de location au verso.

Fait en 2 exemplaires, à ROANNE, le

AJB EVENEMENTS

LE CLIENT

Le client reconnaît que le matériel est réputé en bon état de marche et sans défaut apparent.

Le montant de la caution est fixé à 750.00 €.

Déposée le :

Restituée le :

CONTRAT DE LOCATION DE LA MACHINE A DANSER

AJB EVENEMENTS loue au client dont la signature figure au bas du recto de ce contrat, les appareils désignés aux clauses et conditions énoncées ci-dessous, que le client accepte et s'engage à observer.

AJB EVENEMENTS reste le seul et unique propriétaire du matériel.

Le client devient responsable du matériel pendant la durée de la location. Celui-ci en assume la pleine responsabilité conformément aux dispositions des articles 1382 à 1384 du Code Civil.

Le transport et l'utilisation du matériel doivent être effectués en "bon père de famille".

La restitution du matériel doit avoir lieu à la date d'expiration du contrat de location. La date de retour est indiquée au recto de ce contrat. Le matériel doit être restitué au même endroit que lors de l'enlèvement.

Dés lors que la restitution du matériel est effective, le client n'est plus gardien du matériel loué.

La confirmation de la réservation est effective dès le versement de l'acompte de 65.00 € correspondant à 0 % du montant de la location.

Le programme musical personnalisé est établi à partir des renseignements fournis par le client à l'aide du formulaire « INFO-PROGRAMME ». Celui-ci devra être remis au minimum 15 jours avant la date de l'enlèvement du matériel.

Le client s'engage à restituer le matériel en son état initial, constaté lors de son enlèvement.

La date ultime de paiement pour le règlement de la location est la date de restitution du matériel loué.

Le délai de restitution du matériel est fixé à cinq jours maximum après la date d'enlèvement indiquée au recto de ce contrat. Le client s'engage à restituer le matériel à la date indiquée au recto de ce présent contrat. Si la restitution dépasse le délai de cinq jours, le client s'engage à régler la somme de 75.00 € T.T.C. par jour de retard.

Une caution sera exigée lors de l'enlèvement du matériel (caution 750.00 €). La caution sera conservée au maximum huit jours après la restitution du matériel. Elle sera restituée après constat du bon état de marche des appareils.

Exception à l'article ci-dessus : AJB EVENEMENTS se réserve le droit de conserver le chèque de caution tant que les factures justifiant des réparations ou du remplacement du matériel ne seront pas acquittées.

Le prix de location de la Machine à Danser inclut le versement des droits de copie des chansons du répertoire. Ces droits sont versés à la S.D.R.M., S.P.P.F., S.C.P.P. par nos soins en fonction de chaque titre utilisé lors d'un programme musical personnalisé.

En ce qui concerne les droits S.A.C.E.M., dus par l'organisateur au titre de la diffusion d'oeuvre du répertoire, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre délégation régionale de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique.

En cas de litige, et si aucun accord amiable ne s'avère possible, seul le tribunal de ROANNE sera compétent.

39 boulevard Camille Benoit

42300 ROANNE

contact@ajb-evenements.com

Tél: 09.82.34.38.33 / 06.11.31.54.43

SIRET: 810 982 306 00013



Numéro de contrat :

NOM :

Tél :

PRENOM :

Tél :

Adresse :

E-mail :

MACHINE A DANSER - CONTRAT DE LOCATIONExemplaire à retourner signé avec le chèque d'acompte

Date de la soirée :

Date d'enlèvement :

Date de retour :

Machine à Danser MK1 PP	PU :	199.00 €	x 0	0.00 €
2eme Enceinte/HP	PU :	40.00 €	x 0	0.00 €
Option jeux lumières	PU :	60.00 €	x 0	0.00 €
Micro sans fil	PU :	25.00 €	x 0	0.00 €
Karaoké MBlaster	PU :	80.00 €	x 0	0.00 €
Vidéo projecteur	PU :	50.00 €	x 0	0.00 €
Ecran géant	PU :	20.00 €	x 0	0.00 €
Structure Gonflable	PU :	0.00 €	x 0	0.00 €
FRAIS Gestion 31/12	PU :	30.00 €	x 0	0.00 €
Livraison et Installation	PU :	90.00 €	x 0	0.00 €
Location de Chapiteaux	PU :	0.00 €	x 0	0.00 €
Dont TVA 20%				0.00 €

TOTAL A REGLER :	0.00 € TTC
-------------------------	-------------------

Acompte à verser pour confirmer : 65.00 €

RESTE DÙ : 0.00 €

Régulé le :

Par sa signature, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de location au verso.

Fait en 2 exemplaires, à ROANNE, le

AJB EVENEMENTS

LE CLIENT

Le client reconnaît que le matériel est réputé en bon état de marche et sans défaut apparent.

Le montant de la caution est fixé à 750.00 €.

Déposée le :

Restituée le :